

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 26 septembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 6.18, 6.19, 6.20, 6.21, 6.22, 6.23, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (jusqu'au 4.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 7.5) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (à partir du 6.2), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 1.1.1), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 0.3), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 7.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1) Bonney : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Michel JASSEY Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS François : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.3), M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Étaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 8.1), P. BONNET, E. BRIOT, D. DARD, C. DEVESA, A. GHEZALI, M. LEMERCIER (à partir du 6.2), C. MICHEL, R. REBRAB, R. STHAL, Y. BILLECARD, F. TAILLARD, Y. GUYEN, H. TRUDET, JM. BOUSSET, A. LORIGUET

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 8.1), J. GROSPERRIN, C. LIME, K. ROCHDI, A. POULIN, M. ZEHAF, G. CHALNOT (à partir du 6.2), N. BODIN, S. WANLIN, E. ALAUZET, G. ORY, R. STEPOURJINE, M. FELT, A. FELICE, F. BAILLY, C. MAGNIN-FEYSOT

Délibération n°2019/004906

Rapport n°5.3 - Contrat de Ville - Rapport Politique de la Ville 2018

Contrat de Ville - Rapport Politique de la Ville 2018

Rapporteur : Karima ROCHDI, Vice-Présidente

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

La loi du 21 février 2014 et l'article L1111-2 du code général des collectivités territoriales prévoient qu'un débat sur la politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville à partir d'un rapport dont le contenu est précisé par le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 et pour lequel les conseils citoyens présents sur le territoire seront consultés, en amont, sur le projet de rapport.

Le rapport politique de la ville constitue un outil de pilotage visant à favoriser une meilleure analyse des enjeux des quartiers prioritaires, à consolider et présenter des éléments de bilan de l'action des collectivités en faveur des habitants, à identifier des pistes d'évolution visant à renforcer l'efficacité de leurs actions.

Le présent rapport permet de rendre compte de la pluralité et de la complémentarité des actions menées au titre de la politique de la ville en application des orientations stratégiques et transversales définies avec l'ensemble des signataires du contrat de ville du Grand Besançon.

Le présent rapport a été présenté pour avis au Conseil Municipal de la Ville de Besançon le 20 juin 2019, au Conseil Municipal de Novillars le 9 juillet 2019 et aux membres des Conseils Citoyen.

La loi du 21 février 2014 et l'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'un débat sur la politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville à partir d'un rapport dont le contenu est précisé par le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 et pour lequel les conseils citoyens présents sur le territoire seront consultés, en amont, sur le projet de rapport.

Afin que le rapport politique de la ville ne soit pas une charge supplémentaire trop importante pour les collectivités, le législateur prévoit que le rapport sur la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) y soit intégré (annexe).

Le présent rapport permet de rendre compte de la pluralité et de la complémentarité des actions menées au titre de la politique de la ville en application des orientations stratégiques et transversales définies avec l'ensemble des signataires du contrat de ville du Grand Besançon.

I. La politique de la ville dans le contexte de l'agglomération du Grand Besançon

A/ Les orientations stratégiques du contrat de ville

Le contrat de ville signé le 21 février 2015 par 21 partenaires fixe les grands principes devant guider leurs actions en direction des quartiers relevant de la politique de ville pendant la durée du contrat 2015-2020.

La stratégie d'intervention retenue se structure ainsi autour de trois orientations :

- restaurer la tranquillité publique dans les quartiers,
- mener une politique de développement social volontariste notamment vers les publics jeunes et leurs familles,
- renforcer l'attractivité des quartiers afin de mieux les insérer dans l'agglomération.

Ces trois orientations stratégiques sont complétées par trois orientations transversales :

- lutter contre toutes les formes de discriminations et promotion de l'égalité femmes/ hommes,
- participation des habitants,
- jeunesse.

Enfin, le pilier «Valeurs de la République et Citoyenneté» est venu compléter ce dispositif.

Ces orientations et les actions afférentes couvrent un champ très large de thématiques (développement économique, renouvellement urbain, habitat, logement, formation/apprentissage, emploi, éducation, participation des habitants, tranquillité publique, parentalité, sport, culture, loisirs, gestion urbaine et sociale de proximité...) qui permettent de développer une approche globale des difficultés des quartiers et de leurs habitants sur lesquelles les partenaires se mobilisent.

Elles ont également pour vocation d'inscrire les quartiers concernés dans la stratégie de territoire de l'agglomération bisontine.

A noter que le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), le Contrat Local de Santé (CLS), le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et la convention thématique Culture et Territoires sont annexés au contrat cadre et en constituent respectivement les volets sécurité/tranquillité publique, santé, jeunesse et culture.

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (Planoise et Grette), le contrat de ville comporte une forte dimension urbaine, qui permet d'envisager la transformation et la revitalisation de ces quartiers en développant leur attractivité.

B/ Les quartiers prioritaires

La géographie prioritaire intercommunale de la politique de la ville se présente de la manière suivante sur notre territoire :

- 5 quartiers prioritaires :
 - Planoise (NPRU d'intérêt national)
 - Cité Brulard (NPRU d'intérêt régional)
 - Montrapon
 - Clairs-Soleils
 - Palente-Orchamps

- 3 quartiers de l'ancienne géographie prioritaire devenant de fait des quartiers /secteurs en veille «active» :
 - Battant
 - Amitiés
 - Vareilles

- 5 quartiers / secteurs en observation :
 - sur Besançon : Cité Viotte, Pelouse, Schlumberger, Rosemont-Pesty, les Hauts de Saint-Claude,
 - sur les autres communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) : Curie/Pasteur à Novillars.

C/ L'organisation dédiée au contrat de ville qui s'appuie sur un large réseau partenarial

Compte tenu des missions partagées entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon, le pilotage du contrat de ville est confié à une direction transversale mutualisée entre les 2 collectivités (article L.5211-4-1-III du CGCT et délibération n° 2015/002866 du Conseil de Communauté du 17 juin 2015). Cette direction anime et coordonne les actions issues du contrat de ville, dans une approche globale, territoriale (à l'échelle des quartiers) et partenariales.

Le contrat de ville s'est en effet construit et se développe en lien étroit :

- avec les différentes délégations thématiques de la Ville et du Grand Besançon,
- avec les partenaires extérieurs au premier rang desquels figurent l'Etat, mais également la Région, le Département, la CAF, les bailleurs sociaux, la CDC, Pôle Emploi...,
- avec les associations et les porteurs de projets qui se reconnaissent dans les objectifs du contrat de ville et agissent au quotidien dans les quartiers,
- avec les conseils citoyens et les habitants des quartiers de la politique de ville qui sont régulièrement consultés et associés aux actions menées, conformément aux dispositions de la loi du 21 février 2014 et de la loi Égalité et Citoyenneté.

II. Focus territorial : les quartiers NPRU

A/ Convention NPRU Grette

Par délibérations des 20 septembre 2018 et 15 Novembre 2018, le conseil municipal et le conseil communautaire ont approuvé la convention NPRU dédiée au quartier de la Grette.

Le choix a été fait d'une présentation et d'une contractualisation en 2 temps des 2 projets Grette et Planoise :

- Le projet Grette étant plus simple, car dédié à un petit quartier, a pu être bouclé plus rapidement (le dossier a été présenté au Comité d'Engagement de l'ANRU le 19 avril 2018 dernier et la convention partenariale est en cours de signature).
- Le projet de Planoise, plus complexe, nécessitait une réflexion et des discussions plus approfondies avec les partenaires.

Le projet prévoit la démolition de la totalité des 3 bâtiments qui constituent le QPV de Grette.

A la fin de 2018 :

- La démolition du bâtiment 13 était achevée
- Le relogement des habitants du bâtiment 29 était terminé.
- Le relogement des habitants du bâtiment 15-27 était largement entamé (76 logements occupés sur 144).

La démolition du bâtiment 29 a débuté en janvier 2019.

Le coût prévisionnel du projet est de 26 785 000 € HT dont :

- ANRU : 6 800 000 €
- GBH : 3 200 000 €
- Région : 2 200 000 €
- Ville : 518 000 €
- Grand Besançon : 876 000 €

Le solde est constitué de prêts CDC et de valorisation du foncier.

B/ NPRU Planoise

2018 a permis de poursuivre la mise au point du projet NPRU Planoise :

- Périmètres d'intervention,
- Contenu des interventions :
- Sur patrimoine bailleurs :
 - Démolitions, résidentialisations, réhabilitations,
 - Reconstitution de l'offre,
- Opérations économiques :
 - Centres commerciaux
 - Coopérative du numérique
- Opérations sur espaces publics et voirie
- Equipements publics

Le dossier Planoise a été présenté au Comité d'Engagement de l'ANRU le 27 mai 2019. L'objectif de signature de la convention est fixé à fin 2019. Mais certaines opérations, bénéficiant d'une autorisation de démarrage anticipé, pourront, le cas échéant, être lancées plus rapidement.

Des points d'étape réguliers ont eu lieu avec le conseil citoyen et une réunion publique a été organisée en juillet 2018.

A noter également l'ouverture, tout début 2018 de la Maison de Services Au Public de Planoise.

Au cours du 1^{er} trimestre 2018, les locaux dédiés au conseil citoyen de Planoise (et qui accueilleront la future maison du projet NPRU) ont été inaugurés au 1^{er} étage de la MSAP. Ces locaux bénéficient d'un accès indépendant qui garantit une ouverture sur de larges plages horaires.

III. Les chantiers thématiques, menés dans le cadre du contrat de ville en 2018

A/ La tranquillité publique

2018 a vu l'ouverture au cœur du quartier de Planoise du commissariat de la Police de Sécurité du Quotidien.

Le travail partenarial se poursuit au sein des cellules de veilles et des réunions mensuelles du groupe de correspondants de sécurité.

La procédure de rappel à l'ordre a été mise en place par la Ville de Besançon.

Le dispositif de tranquillité résidentielle initié par les bailleurs sociaux et cofinancé par le Grand Besançon, la Ville et l'Etat, se poursuit.

B/ Logement, Habitat et Cadre de Vie

Suite à l'étude de faisabilité d'une démarche d'auto-réhabilitation accompagnée (ARA) dont les conclusions favorables à la mise en place d'une telle action en QPV ont été validées par le comité de pilotage partenarial fin 2017, le projet de l'association Julienne Javel a été retenu dans le cadre de l'Appel à Projets 2018 pour mettre en place cette action sur les Quartiers de Planoise (secteur Ile de France) et Palente/Orchamps.

L'action a démarré à l'automne avec l'ouverture de locaux dans chaque quartier, la réalisation de premières actions collectives sous forme d'ateliers, un travail d'accompagnement du public ciblé par les partenaires sociaux afin de pouvoir réaliser des chantiers à domicile.

C/ La Participation des habitants

La loi Lamy de février 2014 prévoit d'installer des Conseils Citoyens dans les quartiers prioritaires de la Ville avec pour objectif premier d'associer davantage les habitants souvent éloignés du débat public à la vie de leur quartier. Le deuxième objectif est de favoriser l'émergence et la mise en œuvre d'initiatives locales afin d'encourager et de soutenir le pouvoir d'agir des habitants des quartiers de la politique de la ville.

En 2018 les Conseils Citoyens ont été associés à différentes instances de pilotage du Contrat de Ville (Comité de Pilotage, Réunions d'instruction et de lancement de l'Appel à Projets, ...), GUSP, et chacun pour ce qui les concerne, sur les grands dossiers concernant leur quartier respectif.

Cependant, la participation des habitants n'est pas équivalente dans chacun des quartiers. Les Conseils Citoyens de Planoise et Palente-Orchamps se révèlent les plus actifs et mobilisés sur des actions ou sujets qu'ils portent ou souhaitent voir émerger.

D/ L'Education

Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)

L'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) est une association nationale, implantée dans un grand nombre de villes étudiantes. Son action s'organise autour de 2 axes :

- mobiliser des étudiants pour organiser un accompagnement individuel à domicile d'enfants et adolescents en difficulté scolaire,
- organiser, à travers l'action «volontaires en résidence», en lien avec les établissements scolaires (écoles et collèges) une mise à disposition d'un binôme de services civiques en charge de travailler sur l'amélioration du climat scolaire et la citoyenneté en lien avec les équipes pédagogiques.

Ce dispositif mis en place depuis septembre 2017 à Planoise et Montrapon, a été étendu à Clairs-Soleils à la rentrée 2018. Il répond à un réel besoin d'accompagnement éducatif individuel qui n'était jusqu'alors pas couvert malgré l'implication des structures associatives ou municipales qui interviennent au quotidien auprès des jeunes en mode collectif.

E/ La lutte contre les discriminations et la promotion de l'Égalité Femmes/Hommes

La lutte contre les discriminations et la promotion de l'Égalité Femmes/Hommes est l'une des trois thématiques transversales du contrat de ville cadre déclinée en un Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations (PTLCD).

Après les critères de discriminations retenus en 2017, le PTLCD a été présenté et validé lors du Comité de Pilotage du 12 mars 2018. Le PTLCD s'organise autour de deux approches complémentaires et non exclusives l'une de l'autre : l'approche intégrée et l'approche spécifique.

L'approche intégrée consiste à introduire des éléments de lutte contre les discriminations dans l'ensemble des politiques publiques, notamment en y repérant et en corrigeant leurs effets potentiellement discriminatoires.

L'approche spécifique (ou positive) s'inscrit dans une volonté d'organiser des programmes d'actions concrètes directement dédiées à la lutte contre les discriminations ou s'adressant directement aux personnes ou groupes de personnes qui en sont victimes.

Le PTLCD du Contrat de Ville du Grand Besançon décline ces deux approches par les orientations stratégiques suivantes :

Approche spécifique :

- I – Renforcer la sensibilisation à la discrimination et à l'auto discrimination
- II – Renforcer l'accès aux droits des victimes de discrimination
- III – Constituer une fonction observatoire des discriminations
- IV – Lutter contre les inégalités filles garçons et femmes hommes

Approche intégrée :

- V – Lutter contre les discriminations dans le domaine de l'accès à l'emploi
- VI – Lutter contre les discriminations dans le domaine du logement
- VII – Lutter contre les discriminations dans le champ éducatif
- VIII – Lutter contre les discriminations dans le champ de l'accès aux services publics

F/ L'appel à projets 2018

L'appel à projets annuel permet aux partenaires du contrat de ville de financer des actions majoritairement portées par des associations locales qui concourent à la réalisation des objectifs du contrat.

Les priorités suivantes ont été définies par les partenaires pour la programmation de l'appel à projets 2018 sur l'ensemble des quartiers :

- Emploi, Insertion, Formation professionnelle et Développement Economique
- Education/Parentalité/Jeunesse
- Vivre-Ensemble et cadre de vie (Tranquillité Publique, Valeurs de la République, Citoyenneté, Laïcité, ...)
- Accès de tous aux usages du numérique

Compte tenu des perspectives de relogement des habitants du quartier de la Grette, il a été demandé de proposer des actions contribuant à l'accompagnement des habitants :

- Aide à la réalisation de petits travaux, ateliers de bricolage...
- Accueil et présentation des nouveaux quartiers de résidence,
- Maintien du lien social au cœur du quartier de la Grette.

12 thématiques d'intervention ont été retenues :

- - Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance,
- - Education/Parentalité/Jeunesse,
- - Sport,
- - Culture et expression artistique,
- - Santé, accès aux soins,
- - Accès aux droits sociaux,
- - Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation, Développement économique et commercial,
- - Logement, habitat et cadre de vie,
- - Lutte contre les discriminations et égalité femmes-hommes,
- - Participation des habitants et lien social,
- - Valeurs de la République et citoyenneté,
- - Pilotage, ingénierie du Contrat de Ville.

La programmation annuelle 2018 a été arrêtée à l'issue d'une instruction partenariale des dossiers proposés et de différentes réunions de calage internes, thématiques et territoriales, puis inter institutionnelles. A noter que les Conseils Citoyens, ont participé aux réunions d'instruction territoriale concernant leur quartier respectif et ainsi pu donner leur avis sur la pertinence des dossiers déposés. Elle a été déterminée en accord avec les différentes délégations Ville et CAGB concernées et a fait l'objet d'une délibération soumise au Conseil Communautaire, au Bureau de la CAGB et au Conseil Municipal dans le cadre d'une délibération spécifique relative à la politique de la ville.

Les partenaires -Etat, Région, Département, CAF, bailleurs- ont attribué leurs subventions selon leurs propres processus décisionnels mais en cohérence avec les éléments issus de l'instruction partenariale de chaque dossier.

Les partenaires instructeurs (internes et externes) ont pu consulter et avoir accès aux dossiers déposés via la plateforme de dématérialisation mise en place fin 2015.

Les porteurs de projets, quant à eux, ont continué à déposer leur(s) dossier(s) par voie dématérialisée à l'adresse internet de l'appel à projets créée en 2015. Ils ont fait part de leur satisfaction. Les associations rencontrant des difficultés ont bénéficié de l'accompagnement de la Direction Contrat de Ville.

En 2018, l'ensemble des partenaires du Contrat de Ville a accompagné 183 projets (Contrat Enfance Jeunesse compris) à hauteur de 3,72 millions d'euros (dont Ville 1 318 042 hors fonctionnement Général, 770 666 € Grand Besançon, 36 009 € CCAS, 850 426 € crédits spécifiques Etat, 150 000 € de la Région, 79 603 € Département et 513 629 € CAF) pour autant d'actions se déroulant essentiellement dans les quartiers prioritaires au bénéfice de leurs habitants. Ces projets sont portés par 100 structures dont 93 associatives.

Il convient de noter que la Région Bourgogne Franche-Comté est dotée depuis 2018 d'une enveloppe régionale spécifique de 150 000 € pour intervenir dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

La Région a par ailleurs, sollicité la Direction Contrat de Ville aux fins d'un avis consultatif sur 12 dossiers déposés dans le cadre du Fonds d'Aide aux Projets (FAP) pour des actions intervenant sur le territoire grand bisontin. Ces avis ont été rendus sur la base des échanges menés avec les différents partenaires internes et externes concernés puis transmis au comité d'engagement régional.

Afin d'être au plus près des besoins de chaque quartier et de pouvoir en échanger avec les associations qui y sont présentes, comme en 2017, une réunion de lancement de l'appel à projets 2019 a été organisée dans chacun des cinq quartiers prioritaires entre le 21 septembre et le 10 octobre 2018. Les membres des conseils citoyens ont participé à ces rencontres. Cette organisation, mise en place en 2017 a permis d'échanger sur les projets et besoins de chacun des quartiers et a été appréciée de tous les participants.

Par ailleurs, trois permanences ont eu lieu, sur chacun des quartiers prioritaires, entre le 17 octobre et le 16 novembre, afin d'accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration de leur dossier.

Mention des avis :

Conseil Municipal de Besançon : après en avoir délibéré le 20 juin 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages décide d'adopter les propositions du rapporteur.

Conseil Municipal de Novillars : Après en avoir délibéré le 9 juillet 2019, le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Conseil Citoyen de Planoise (seul conseil citoyen à avoir rendu un avis) : voir annexe

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le rapport annuel Politique de la Ville.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président